

Tarifs du Conservatoire de musique de Flers Agglo 2026-2027

		TARIF ANNUEL	
1- apprentissage de la musique	prestation	ELEVE ADULTE OU ENFANT QF ≥ 1001	QF ≤ 1000€
CURSUS COMPLET (règlement pour l'année mais possible en 3 versements)	instrument (1 h de cours partagé regroupant 3 à 4 élèves et intégrant de la formation musicale) + pratique collective obligatoire (selon le listing ci-dessous)	200 €	100 €
2- cours de formation musicale adultes	1h par semaine de cours de formation musicale pour adultes permettant aux élèves des pratiques collectives d'acquérir une lecture autonome des partitions	120 €	
3- pratiques collectives (hors cursus complet ou en plus du pack "cursus complet")	inscription possible à plusieurs pratiques simultanément coût = nombre de pratiques choisies x tarif annuel		
chorale/orchestre d'harmonie/orchestre à cordes	1h30 par semaine	33 €	
éveil musical (4/6 ans) + initiation musicale (6-8 ans)	45 min par semaine	120 €	
MAO/musique de chambre/atelier de musique traditionnelle	1h par semaine	120 €	
atelier afro-cubain/cursus jazz/cursus musiques actuelles	1h30 par semaine	120 €	
4- location d'instrument(s)		120 €	102 €
5- entrée concerts	adultes	9 €	
	12-18 ans	5 €	
	moins de 12 ans et élèves inscrits au conservatoire	0 €	

NB : pour les résidents hors Flers Agglo, majoration de 10% sur la grille tarifaire ci-dessus

Modalités d'inscription :

- pour les élèves majeurs : il sera exigé une copie de la totalité du (ou des) derniers avis d'imposition ou de non-imposition ou une attestation de quotient familial émanant de la CAF
- pour les élèves mineurs, le parent ou le représentant légal qui inscrit la personne devra fournir une copie de la totalité du (ou des) derniers avis d'imposition ou de non-imposition ou une attestation de quotient familial émanant de la CAF
- pour les élèves adultes assistés, le représentant légal qui inscrit la personne devra fournir une copie de la totalité du (ou des) derniers avis d'imposition ou de non-imposition ou une attestation de quotient familial émanant de la CAF

NB : si le candidat à l'inscription ne souhaite pas présenter ces justificatifs, le tarif annuel le plus élevé sera appliqué

Modalités de règlement :

Une inscription engage l'élève jusqu'à la fin de l'année scolaire, sans résiliation possible pour convenance personnelle. Ainsi, le total des sommes dues par addition des inscriptions est dû pour l'année.

Lorsque l'inscription est demandée avant le 1er octobre, ce total couvre les trois trimestres.

Lorsque l'inscription est demandée après le 1er octobre, la direction du conservatoire évaluera la possibilité d'accueil.

En cas de réponse positive, le total des sommes dues sera calculé en fonction du nombre de trimestres complets qui séparent la date d'inscription de la fin de l'année scolaire.

NB : exceptionnellement, le vice-président en charge du conservatoire peut consentir à une dérogation en cas de déménagement ou de circonstance grave : maladie invalidante, décès,...